

Groupe de travail ad hoc Culture

Mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse, constitutive de l'identité du Grand Fribourg

La fusion du Grand Fribourg est l'occasion d'améliorer l'accès de la population à toutes les formes de culture, qui représentent le ciment de la société et son identité. Elle permettra aussi de mettre en œuvre la stratégie imaginée par les Assises de la culture, CULTURE 2030 / KULTUR 2030 : en réduisant drastiquement le nombre d'interlocuteurs communaux, elle apporte avec elle une forte simplification pour les actrices et acteurs du domaine, aujourd'hui confronté-e-s à un mille-feuille institutionnel peu lisible. La commune fusionnée permettra de créer un guichet unique pour les personnes qui portent des projets culturels et se heurtent actuellement à des contraintes de nature administrative. Dans le contexte de l'après Covid-19, de tels changements permettraient de soutenir durablement le secteur culturel et de doter le chef-lieu cantonal d'une politique culturelle ambitieuse et digne du foisonnement culturel du Grand Fribourg.

Le groupe de travail (GT) ad hoc Culture s'est réuni à trois reprises entre novembre 2020 et mars 2021. Ses membres se sont adjoints les compétences spécifiques des délégué-e-s à la culture de la commune de Fribourg et de l'Agglomération de Fribourg, et ont procédé à l'audition de représentant-e-s de l'Association K Verein C, l'association faîtière des organisations culturelles fribourgeoises. Le GT s'est donné pour mission d'approfondir la question de la politique de la culture et de l'encouragement des professionnel-le-s dans le concept de fusion. L'Assemblée constitutive ayant jusqu'alors évoqué prioritairement l'encouragement de la culture portée par des amateur-e-s et l'animation socio-culturelle, il était nécessaire d'étendre les réflexions au domaine professionnel, fortement ébranlé par la pandémie de Covid-19.

Un ciment social

Qu'elle soit professionnelle ou amateur, la culture est un ciment social précieux, que le concept de fusion du Grand Fribourg reconnaît comme tel. Le texte prévoit en effet le maintien des sociétés culturelles (comme des sociétés sportives) et des subventions au moins au niveau actuel, ainsi que le développement d'une politique incluant toutes les dimensions du foisonnement culturel du Grand Fribourg.

Mille-feuille institutionnel

Comme les acteurs économiques, les représentant-e-s de la culture ne tiennent pas compte des frontières communales dans leur relation avec le public. Les professionnel-le-s sont en revanche confronté-e-s à un mille-feuille institutionnel lorsqu'il s'agit de développer des projets et de les mettre en œuvre. En effet, si les financements pour des projets s'obtiennent auprès de l'Agglomération, de la Loterie Romande, des communes ou de l'Etat de Fribourg, les soutiens relatifs aux infrastructures sont principalement sous la responsabilité de l'association Coriolis Infrastructures. Les autorisations relatives à la mise en œuvre des projets doivent quant à elles être requises auprès des différents services compétents des neuf communes. La complexité institutionnelle actuelle est un frein à la création et à la liberté d'entreprendre, comme l'ont montré les Assises de la culture et le rapport CULTURE 2030/KULTUR 2030 en 2014 déjà.

Pour une politique culturelle ambitieuse

Les professionnel-le-s de la culture constatent aussi que le Grand Fribourg, qui fourmille d'initiatives culturelles, ne dispose pas d'une politique de la culture à proprement parler, avec une ambition à la hauteur du chef-lieu cantonal. Une telle politique permettrait de définir des objectifs, des outils et des moyens, en accord avec l'ambition culturelle du chef-lieu cantonal. A titre d'exemple, les institutions souhaiteraient pouvoir être missionnées par la main publique pour

accomplir des tâches précises en matière d'encouragement de la relève, de cohésion sociale, de médiation, de sensibilisation ou de bilinguisme. Mais les conventions de prestations permettant de concrétiser ces missions font actuellement défaut dans le Grand Fribourg. Du point de vue des contribuables, ce déficit représente un manque de lisibilité quant à l'affectation des ressources. L'absence de politique culturelle cohérente se vérifie dans la perception, par certaines communes du périmètre, d'une taxe sur les spectacles et les divertissements, qui pénalise les actrices et acteurs culturels sans leur bénéficier directement en retour. Le GT ad hoc Culture demande donc à l'Assemblée constitutive de revoir et consolider le financement de la culture dans la future commune fusionnée, avec pour ambition d'aboutir, à terme, au niveau de la moyenne des villes suisses.

Mise en œuvre de CULTURE 2030

Le GT ad hoc Culture constate que la fusion du Grand Fribourg permettrait d'obtenir trois améliorations substantielles. La fusion permettrait à la commune de se doter d'une véritable politique

culturelle ; les bases de cette politique sont à trouver dans le rapport CULTURE 2030/KULTUR 2030, établi en 2014 et qu'il convient de mettre en œuvre prioritairement. D'autre part, la fusion permettrait de simplifier de manière significative l'environnement institutionnel dans lequel évoluent les professionnel-le-s, en réduisant le nombre d'instances au niveau communal. Enfin, la commune fusionnée pourrait offrir à l'ensemble des compagnies, associations et sociétés un guichet unique capable de les accompagner aussi bien dans leur récolte de fonds que dans les diverses demandes d'autorisations.

Refonte de la loi cantonale

Pour le GT ad hoc Culture, les nouvelles formes de mixité entre la culture dite professionnelle et amateur doivent aussi inciter l'Etat de Fribourg à revoir l'application de sa loi sur les affaires culturelles (LAC). La distinction opérée actuellement n'a plus lieu d'être et un chef-lieu cantonal doit pouvoir agir sur son tissu culturel professionnel. Le GT ad hoc Culture propose à l'Assemblée constitutive d'appeler le canton à lancer une révision en profondeur de la LAC.

Une gouvernance complexe

Plusieurs institutions se partagent aujourd'hui les tâches en matière d'encouragement de la culture dans le canton de Fribourg. L'Etat encourage principalement la création professionnelle. La Loterie Romande, quant à elle, apporte son soutien subsidiaire aux projets d'utilité publique et met la priorité dans la réalisation de projets, l'acquisition d'objets ou la réalisation de prestations. Au niveau supra-communal, deux acteurs institutionnels sont actifs dans le Grand Fribourg : l'Agglomération soutient les lieux culturels et les projets professionnels d'importance régionale; l'association de communes Coriolis Infrastructures quant à elle, après avoir permis la construction d'Equilibre et de Nuithonie, en assure prioritairement le fonctionnement et peut contribuer à soutenir d'autres infrastructures. Enfin, les communes soutiennent les projets culturels de deux façons : d'une part, elles contribuent au financement des projets sous l'angle de l'animation qu'ils apportent; d'autre part, les différents services communaux sont sollicités pour des autorisations et la mise à disposition de bâtiments ou de services.

Informations complémentaires :

- [Rapport CULTURE 2030/KULTUR 2030](#)
- [Loi sur les affaires culturelles \(LAC\)](#)
- [Promotion des activités culturelles régionales par l'Agglomération](#)
- [Service de la culture de la Ville de Fribourg](#)